

Jour de séance 39

le mercredi 22 mai 2013

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Williams :

44, Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;

par l'hon. M. Leonard :

45, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel ;

par l'hon. M. Soucy :

46, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;

47, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;

48, Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;

par l'hon. M. Holder :

49, Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook ;

par l'hon. M. Higgs :

50, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;

51, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;

52, Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;

par l'hon. M. Fitch :

53, Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;

par l'hon. M. Flemming :

54, Loi sur le bronzage artificiel ;

par l'hon. M. Olscamp :

55, Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Blais :

56, Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Stultz :

57, Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil ;

58, Loi modifiant la Loi sur le mariage ;

par l'hon. M. Northrup :

59, Loi relative aux amendes impayées.

---

Sur autorisation de la Chambre, les motions 24, 29, 30, 31, 33, 35, 41, 43 et 54 sont retirées.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 23 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 31 et 8.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 24 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 59 sera appelée.

---

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 41 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 39.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, Loi modifiant la Loi sur l'arpentage, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, Loi modifiant la Loi sur l'arpentage, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 7, reprend à 16 h 21.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

39, Loi sur l'électricité.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 57	(16 mai 2013) ;
réponses aux pétitions 31, 33, 37 et 39	(17 mai 2013).